Correctional Service Canada

Service correctionnel Canada

Research Branch

Direction de la recherche

Corporate Development

Développement organisationnel

Canada

résumé de recherche

Délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral : Revue de fin d'année 1999

Ce rapport est également disponible en anglais. Veuillez vous adresser à la direction de la recherche, Service Correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Should additional copies be required they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

2000 N° B-24

DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR UN HOMICIDE, UNE INFRACTION SEXUELLE, UN VOL QUALIFIÉ OU UNE INFRACTION LIÉE À LA DROGUE DANS LE SYSTÈME CORRECTIONNEL FÉDÉRAL : REVUE DE FIN D'ANNÉE 1999

par

Laurence L. Motiuk et Mark Nafekh

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Janvier 2000

TABLE DES MATIÈRES

I: INTRODUCTION 1

II: DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE 2

III: DÉLINQUANTS SEXUELS 6

IV: DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ 8

V: DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE 14

I : INTRODUCTION

Le Service correctionnel du Canada (SCC) recueille systématiquement sur les délinquants sous responsabilité fédérale (soit ceux purgeant une peine de deux ans ou plus) des renseignements démographiques et des renseignements sur l'administration des peines. En 1993, le SCC a remplacé le Système d'information sur les détenus (SID) par le Système de gestion des détenus (SGD). Jusque-là, les statistiques sur la population carcérale étaient diffusées au moyen de publications trimestrielles et d'analyses sélectives mensuelles établies à partir du Système de profil de la population carcérale (SPPC). Il faut donc faire preuve de circonspection dans toute comparaison des données du SGD aux données des années antérieures.

Le présent rapport résume les données recueillies une sixième fois[1] sur les délinquants condamnés pour homicide, infraction sexuelle, vol qualifié ou infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral. Ces chiffres de la fin de l'année 1999 indiquent la proportion et le nombre des délinquants dans ces catégories sous responsabilité fédérale. Le nombre total de ces délinquants se trouve probablement sous-estimé, mais les profils statistiques présentés dans ce rapport donnent une idée générale de la proportion de ces délinquants dans la population carcérale ainsi que de leurs caractéristiques. On trouvera dans ce rapport des répartitions selon le niveau de sécurité, le type de liberté et la région. On y compare ces chiffres avec ceux de la fin de l'année 1994 afin de dégager des tendances. On y trouvera en outre des statistiques descriptives selon le sexe, l'âge, l'origine ethnique et la nature des infractions commises.

Nota : Les délinquants suivants de la table de la situation actuelle des délinquants (SGD) ont été exclus de la définition de la population carcérale fédérale actuelle : décédés, en liberté sous caution, peine purgée, suspension-illégalement en liberté, et suspension-détention temporaire.

---

[1] L.L. Motiuk et M. Nafekh, Profil statistique des délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction reliée à la drogue dans le système correctionnel fédéral : revue de fin d'année 1998 (Ottawa - Service correctionnel Canada, 1999).

II : DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au Canada, sont classés comme étant un homicide : le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire et l'infanticide. Sont exclus : les décès par négligence criminelle ou par suicide, les décès accidentels et l'homicide justifiable.

Bien que les homicides représentent **moins de 1 %** de tous les crimes violents, les organismes du système de justice pénale recueillent des statistiques sur ce type de crimes depuis 1961, en vue d'en suivre de près l'ampleur et les tendances. En 1998, le taux d'homicide était de 1,8 par 100 000 habitants.

Voici la revue de fin d'année 1999 des données statistiques qui existent sur les délinquants condamnés pour homicide et se trouvant alors sous responsabilité fédérale.

SITUATION ACTUELLE

Nombre total de délinquants condamnés pour homicide

- Le 31 décembre 1999, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé qu'il y avait au total **4 814** délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour homicide, ce qui représentait un **cinquième (21,9 %)** de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

Délinquants condamnés pour homicide incarcérés

- Le 31 décembre 1999, il y avait 2 998 délinquants incarcérés pour homicide dans des établissements fédéraux et ils représentaient **un quart (25 %)** de tous les délinquants incarcérés sous responsabilité fédérale.

- Environ **750** des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour homicide étaient incarcérés dans des établissements **à sécurité maximale, 1 696** se trouvaient dans des établissements **à sécurité moyenne** et **552** étaient incarcérés dans des établissements **à sécurité minimale**.

  Répartition :
  . sécurité minimale : **18,4 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide;
  . sécurité moyenne : **56,6 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide;
  . sécurité maximale : **25,0 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide.

Délinquants condamnés pour homicide en liberté sous condition

- Le 31 décembre 1999, il y avait **1 816** délinquants condamnés pour homicide qui se trouvaient en liberté sous condition et ils représentaient **18,1 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.

  Répartition :
  . **275 soit 15,1 %** étaient en semi-liberté;
  . **1 343 soit 74,0 %** étaient en liberté conditionnelle totale;
  . **198 soit 11,0 %** étaient en liberté d'office.

RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE

- Ce sont les **régions de l'Ontario et du Québec** qui comptent **le plus** de délinquants condamnés pour homicide, chacune comptant un peu plus **du quart** de l'ensemble des délinquants condamnés pour homicide.

- Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants condamnés pour homicide et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que, dans **les régions du Pacifique et de l'Ontario**, la proportion des délinquants condamnés pour homicide est **plus grande** que la proportion de l'ensemble des délinquants sous responsabilité fédérale.

- Répartition :
  . Atlantique : **7,2 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **8,6 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);
  . Québec : **26,8 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **27,1 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);
  . Ontario : **28,8 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **27,6 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);
  . Prairies : **18,4 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **23,3 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);
  . Pacifique : **18,9 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **13,4 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide).

TENDANCES DANS LA POPULATION DES DÉLINQUANTS COMDAMNÉS POUR HOMICIDE

- La population des délinquants condamnés pour homicide à la fin de 1999 a augmenté par rapport à la population des délinquants condamnés pour homicide à la fin de 1994, en particulier dans les établissements fédéraux. Au cours de la période de cinq ans comprise entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1999, le **nombre total des délinquants condamnés pour homicide a augmenté de 9,6 %**, le nombre de ces délinquants **dans les établissements a augmenté de 3,5 %** et le nombre des délinquants condamnés pour homicide **en liberté sous surveillance dans la collectivité a augmenté de 20,6 %**.

CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE

Sexe

- Le 31 décembre 1999, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé que la **majorité des délinquants condamnés pour homicide** enregistrés à cette date étaient des **hommes (96,6 %)** et **211 (4,4 %)** étaient des **femmes**.

Âge

- Le 31 décembre 1999, l'**âge moyen** des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour homicide était de **41 ans**. Le plus âgé avait **93 ans** et le plus jeune, **17 ans**.

- L'âge moyen était de **31 ans** au moment de l'admission. Le délinquant le plus âgé à l'admission avait **87 ans** et le plus jeune, **14 ans**.

Origine ethnique

- Le 31 décembre 1999, la **majorité des délinquants condamnés pour homicide (73,4 %) étaient des Blancs**.

- Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants condamnés pour homicide et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait une **proportion un peu plus grande de Blancs et d'Autochtones** condamnés pour homicide que parmi l'ensemble des délinquants sous responsabilité fédérale.

Répartition :

. Blancs : **73,8 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **71,6 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);

. Autochtones : **16,5 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **14,4 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);

. Noirs : **4,3 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **6,7 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);

. Asiatiques : **1,4 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **2,7 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);

. Autres : **4,1 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **4,1 %** de tous les délinquants (**la même proportion**).

Nature de l'infraction

Une répartition, par type d'infraction, des délinquants condamnés pour homicide révèle ce qui suit :

776 cas de meurtre au premier degré, ce qui représente **15,5 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide;

2 807 cas de meurtre au deuxième degré, ce qui représente **56,0 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide;

1 427 cas d'homicide involontaire, ce qui représente **28,5 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide;

0 cas d'infanticide, ce qui représente **0,0 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide.

III : DÉLINQUANTS SEXUELS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Voici la revue de fin d'année 1999 des renseignements statistiques qui existent sur les délinquants sexuels alors sous responsabilité fédérale.

SITUATION ACTUELLE

Nombre total de délinquants sexuels

- Le 31 décembre 1999, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé qu'il y avait au total **3 564** délinquants sexuels sous responsabilité fédérale, ce qui représentait **16,2 %** de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Il s'agit toutefois d'une sous-estimation du nombre réel des délinquants sexuels du fait que les systèmes informatiques actuels n'indiquent pas toutes les condamnations antérieures pour infraction sexuelle (p. ex., les condamnations à des peines de ressort provincial) et n'identifient pas les personnes qui ont commis une infraction ayant une composante sexuelle ou celles qui ont commis une infraction sexuelle mais n'ont jamais été condamnées. Un recensement national des délinquants sexuels effectué en mars 1991 a permis de recueillir des données sur tous les délinquants sexuels. On a ainsi constaté que les systèmes informatiques identifient environ 85 % des délinquants sexuels. *Par conséquent, si l'on utilise un facteur de correction de 1,173, on peut estimer que le 31 décembre 1999, il y avait en fait **4 181** délinquants sexuels sous responsabilité fédérale. Ce chiffre rajusté représente environ **19 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale.*

Délinquants sexuels incarcérés

- Le 31 décembre 1999, il y avait **2 307** délinquants sexuels incarcérés dans des établissements fédéraux, ce qui représente **le cinquième (19,2 %)** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés. Si l'on utilise un facteur de correction, on peut estimer que le 31 décembre 1999, il y avait en fait **2 706** délinquants sexuels dans les établissements fédéraux. Ce chiffre rajusté représente **22,6 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés.

- Environ **503** de ces délinquants sexuels sous responsabilité fédérale étaient incarcérés dans des établissements **à sécurité maximale**, **1 457** se trouvaient dans des établissements **à sécurité moyenne** et **347** étaient incarcérés dans des établissements **à sécurité minimale**.

Répartition :

. sécurité minimale :	**15,0 %** de tous les délinquants sexuels;
. sécurité moyenne :	**63,2 %** de tous les délinquants sexuels;
. sécurité maximale :	**21,8 %** de tous les délinquants sexuels.

Délinquants sexuels en liberté sous condition

- Le 31 décembre 1999, il y avait **1 257** délinquants sexuels en liberté sous condition, ce qui représentait **12,5 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition. *Si l'on utilise un facteur de correction, on peut estimer que le 31 décembre 1999, il y avait en fait **1 474** délinquants sexuels en liberté sous surveillance dans la collectivité. Ce chiffre rajusté représente environ **14,7 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.*

Répartition :

. **198 soit 12,7 %,** étaient en semi-liberté;
. **421 soit 33,4 %,** étaient en liberté conditionnelle totale;
. **638 soit 50,8 %,** étaient en liberté d'office.

RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS SEXUELS

- Ce sont les **régions des Prairies et de l'Ontario** qui comptent **le plus** de délinquants sexuels, chacune comptant environ **un tiers et un cinquième** de l'ensemble des délinquants sexuels.

- Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants sexuels et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que, dans les **régions de l'Atlantique, des Prairies et du Pacifique,** la proportion de délinquants sexuels est **plus grande** que la proportion de l'ensemble des délinquants sous responsabilité fédérale.

- Répartition :
  - . Atlantique : **9,7 %** des délinquants sexuels contre **8,5 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants sexuels);
  - . Québec : **19,2 %** des délinquants sexuels contre **27,9 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants sexuels);
  - . Ontario : **24,8 %** des délinquants sexuels contre **27,5 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants sexuels);
  - . Prairies : **31,7 %** des délinquants sexuels contre **22,7 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants sexuels);
  - . Pacifique : **14,5 %** des délinquants sexuels contre **13,4 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants sexuels).

TENDANCES DANS LA POPULATION DES DÉLINQUANTS SEXUELS

- La population des délinquants sexuels à la fin de 1999 a augmenté par rapport à la population des délinquants sexuels à la fin de 1994, particulièrement celle des délinquants sexuels en liberté sous condition. Au cours de la période de cinq ans comprise entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1999, le **nombre total de délinquants sexuels a diminué de 4,9 %**, le nombre de délinquants sexuels **dans les établissements a diminué de 10,0 %** et le nombre de délinquants sexuels **en liberté sous surveillance dans la collectivité a augmenté de 16,9 %**.

CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS SEXUELS

Sexe

- Le 31 décembre 1999, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé que la **majorité des délinquants sexuels** enregistrés à cette date étaient des **hommes (99,7 %)** et **12 (0,3 %)** étaient des **femmes**.

Âge

- Le 31 décembre 1999, l'**âge moyen** des délinquants sexuels sous responsabilité fédérale était de **43 ans**. Le plus âgé avait **97 ans** et le plus jeune, **17 ans**.

- L'âge moyen au moment de l'admission était d'environ **39 ans**. Le délinquant sexuel le plus âgé avait **81 ans** au moment de l'admission et le plus jeune, **14 ans**.

Origine ethnique

- Le 31 décembre 1999, la **majorité des délinquants sexuels (73,8 %) étaient des Blancs.**

- Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants sexuels et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait **une proportion un peu plus grande d'Autochtones** parmi les délinquants sexuels que parmi l'ensemble des délinquants sous responsabilité fédérale.

Répartition :

. Blancs : **73,8 %** des délinquants sexuels contre **71,6%** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants sexuels);

. Autochtones : **16,5 %** des délinquants sexuels contre **14,4 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants sexuels);

. Noirs : **4,3 %** des délinquants sexuels contre **6,7 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants sexuels);

. Asiatiques : **1,4 %** des délinquants sexuels contre **2,7 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants sexuels);

. Autres : **4,6 %** des délinquants sexuels contre **4,1 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants sexuels).

IV : DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au Canada, sont classés comme étant un vol qualifié : le vol à main armée et le vol avec violence, avec menaces ou avec usage d'une arme. L'introduction par effraction dans l'intention de commettre un vol qualifié n'est pas incluse.

Même si les vols qualifiés représentent moins de **10 %** de tous les crimes violents, les organismes du système de justice pénale recueillent régulièrement des statistiques sur cette infraction, en vue d'en suivre l'ampleur et les tendances.

Voici la revue de fin d'année 1999 des données statistiques qui existent sur les délinquants condamnés pour vol qualifié alors sous responsabilité fédérale.

SITUATION ACTUELLE

Nombre total de délinquants condamnés pour vol qualifié

- Le 31 décembre 1999, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé qu'il y avait au total **6 911** délinquants condamnés pour vol qualifié sous responsabilité fédérale, ce qui représentait presque **le tiers (31,4 %)** de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

Délinquants incarcérés

- Le 31 décembre 1999, il y avait **4 322** délinquants incarcérés pour vol qualifié dans des établissements fédéraux, ce qui représentait **plus du tiers (36 %)** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés.

- Environ **1 161** de ces délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés pour vol qualifié se trouvaient dans des établissements **à sécurité maximale, 2 616** étaient incarcérés dans des établissements **à sécurité moyenne** et **545** se trouvaient dans des établissements **à sécurité minimale**.

  Répartition :
  . sécurité minimale : **12,6 %** de tous les délinquants condamnés pour vol qualifié;
  . sécurité moyenne : **60,5 %** de tous les délinquants condamnés pour vol qualifié;
  . sécurité maximale: **26,9 %** de tous les délinquants condamnés pour vol qualifié.

Délinquants condamnés pour vol qualifié en liberté sous condition

- Le 31 décembre 1999, il y avait **2 589** délinquants condamnés pour vol qualifié se trouvant en liberté sous condition et ils représentaient **25,8 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.

  Répartition :
  - **492 soit 19,0 %,** étaient en semi-liberté;
  - **822 soit 31,7 %,** étaient en liberté conditionnelle totale;
  - **1 275 soit 49,2 %,** étaient en liberté d'office.

RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ

- Ce sont les **régions du Québec et de l'Ontario** qui comptent **le plus** de délinquants condamnés pour un vol qualifié, chacune comptant, respectivement, **plus du tiers et un peu moins du quart** de l'ensemble des délinquants condamnés pour vol qualifié.

- Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants condamnés pour vol qualifié et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que, dans la **région du Québec,** la proportion de délinquants condamnés pour vol qualifié est **plus grande** que la proportion de l'ensemble des délinquants sous responsabilité fédérale.

- Répartition :
  - . Atlantique : **7,6 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **8,6 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié);
  - . Québec : **34,1 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **27,1 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié);
  - . Ontario : **24,3 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **27,6 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié);
  - . Prairies : **21,0 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **23,3 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié);
  - . Pacifique : **13,1 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **13,4 %** de tous les délinquants (**environ la même proportion**).

TENDANCES DANS LA POPULATION DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ

- La population des délinquants condamnés pour vol qualifié a diminué à la fin de 1999 par rapport à la population des délinquants condamnés pour vol qualifié à la fin de 1994, en particulier dans les établissements fédéraux. Au cours de la période de cinq ans comprise entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1999, le **nombre total des délinquants condamnés pour vol qualifié a diminué de 6,7 %**, le nombre des délinquants condamnés pour vol qualifié **dans les établissements a diminué de 10,4 %** et le nombre des délinquants condamnés pour vol qualifié **sous surveillance dans la collectivité a augmenté de 0,1 %.**

CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ

Sexe

- Le 31 décembre 1999, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé que la **majorité des délinquants condamnés pour vol qualifié** enregistrés à cette date étaient des **hommes (98,3 %)** et **116 (1,7 %)** étaient des **femmes.**

Âge

- Le 31 décembre 1999, l'**âge moyen** des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour vol qualifié était d'environ **35 ans**. Le plus âgé avait **82 ans** et le plus jeune, **17 ans**.

- L'**âge moyen** au moment de l'admission était d'environ **31 ans**. Le délinquant le plus âgé au moment de l'admission avait **71 ans** et le plus jeune, **16 ans**.

Origine ethnique

- Le 31 décembre 1999, la **majorité des délinquants condamnés pour vol qualifié (76,1 %) étaient des Blancs.**

- Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants condamnés pour vol qualifié et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait **une proportion un peu plus grande de Blancs parmi les délinquants condamnés pour vol qualifié** que parmi l'ensemble des délinquants sous responsabilité fédérale.

Répartition :

. Blancs : **76,1 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **71,6 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié);

. Autochtones : **13,6 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **14,4 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié);

. Noirs : **7,2 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **6,7 %** de tous les délinquants (**environ la même proportion**);

. Asiatiques : **1,2 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **2,7 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** des délinquants condamnés pour vol qualifié);

. Autres : **2,0 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **4,6 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié).

V : DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au Canada, sont classés comme des infractions liées à la drogue les infractions à la *Loi sur les aliments et drogues (LAD)* et à la *Loi sur les stupéfiants (LS)*.

Voici la revue de fin d'année 1999 des données statistiques qui existent sur les délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue et se trouvant alors sous responsabilité fédérale.

SITUATION ACTUELLE

Nombre total de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue

- Le 31 décembre 1999, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé qu'il y avait au total **5 760** délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour des infractions liées à la drogue et qu'ils représentaient à peu près **un quart (26,2 %)** de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

Délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue incarcérés

- Le 31 décembre 1999, il y avait **2 574** délinquants incarcérés dans des établissements fédéraux pour des infractions liées la drogue et ils représentaient le **cinquième (21,5 %)** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés.

- Environ **635** de ces délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour des infractions liées à la drogue étaient incarcérés dans des établissements **à sécurité maximale, 1 419** se trouvaient dans des établissements **à sécurité moyenne et 520** étaient incarcérés dans des établissements **à sécurité minimale**.

Répartition :

. sécurité minimale :	**20,2 %** de tous les délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue;
. sécurité moyenne :	**55,1 %** de tous les délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue;
. sécurité maximale :	**24,7 %** de tous les délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue.

Délinquants en liberté sous condition

- Le 31 décembre 1999, il y avait **3 126** délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue qui se trouvaient en liberté sous condition et ils représentaient **31,7 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.

  Répartition :
  . **595 soit 18,7 %,** étaient en semi-liberté;
  . **1 826 soit 56,7 %,** étaient en liberté conditionnelle totale;
  . **765 soit 24,3 %,** étaient en liberté d'office.

RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE

- Ce sont les **régions du Québec et de l'Ontario** qui comptent **le plus** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue, chacune comptant, respectivement, un peu plus **du tiers et du quart** de l'ensemble des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue.

- Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que, dans la **région du Québec,** la proportion de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue est **plus grande** que la proportion de l'ensemble des délinquants sous responsabilité fédérale.

- Répartition :
  . Atlantique : **7,9 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **8,6 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);
  . Québec : **35,2 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **27,1 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);
  . Ontario : **26,9 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **27,6 %** de tous les délinquants (**environ la même proportion**);
  . Prairies : **20,3 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **23,3 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);
  . Pacifique : **9,7 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **13,4 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue).

TENDANCES DANS LA POPULATION DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE

- La population des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue à la fin de 1999 s'est accrue par rapport à la population des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue à la fin de 1994, en particulier ceux bénéficiant d'une liberté sous condition. Au cours de la période de cinq ans comprise entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1999, le **nombre total des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue a augmenté de 12,6 %**, le nombre des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue **dans les établissements a augmenté de 1,3 %** et le nombre des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue **en liberté sous surveillance dans la collectivité a augmenté de 23,6 %**.

CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE

Sexe

- Le 31 décembre 1999, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé que la **majorité des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue** et enregistrés à cette date étaient des **hommes (94,1 %)** et **343 (6,0 %)** étaient des **femmes**.

Âge

- Le 31 décembre 1999, l'**âge moyen** des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour des infractions liées à la drogue était de **36 ans**. Le plus âgé avait **80 ans** et le plus jeune, **18 ans**.

- L'**âge moyen** au moment de l'admission était d'environ **34 ans**. Le délinquant le plus âgé au moment de l'admission avait **72 ans** et le plus jeune, **17 ans**.

Origine ethnique

- Le 31 décembre 1999, **la majorité des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue (70,9 %) étaient des Blancs**.

- Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait **une proportion un peu plus grande de Noirs et d'Asiatiques** parmi les délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue que parmi l'ensemble des délinquants sous responsabilité fédérale.

Répartition :

. Blancs : **70,9 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **71,6 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue).

. Autochtones : **7,7 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **14,4 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);

. Noirs : **9,8 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **6,7 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);

. Asiatiques : **5,8 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **2,7 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);

. Autres : **5,7 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **4,6 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue).

VI : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LA SITUATION

	FIN DE L'ANNÉE			INCARCÉRÉS		EN LIB. SOUS COND. DANS LA COLLECTIVITÉ	
		N^BRE	(%)	N^BRE	(%)	N^BRE	(%)
HOMICIDE :	1994	4 393	(20,0)	2 896	(65,9)	1 497	(34,1)
	1995	4 318	(18,9)	2 784	(64,5)	1 534	(35,5)
	1996	4 553	(20,1)	3 002	(65,9)	1 551	(34,1)
	1997	4 771	(21,5)	3 122	(65,4)	1 649	(34,6)
	1998	4 695	(21,9)	2 992	(63,7)	1 703	(36,3)
	1999	4 814	(21,9)	2 998	(62,3)	1 816	(37,7)
INFRACTION SEXUELLE :	1994	3 748	(16,9)	2 703	(72,1)	1 045	(27,9)
	1995	3 875	(17,0)	2 766	(71,3)	1 109	(28,7)
	1996	4 041	(17,9)	2 974	(73,6)	1 067	(26,4)
	1997	3 914	(17,6)	2 771	(70,8)	1 143	(29,2)
	1998	3 676	(17,1)	2 433	(66,1)	1 243	(33,9)
	1999	3 564	(16,2)	2 307	(64,7)	1 257	(35,5)
VOL QUALIFIÉ :	1994	7 408	(33,5)	4 824	(65,1)	2 584	(34,9)
	1995	7 199	(31,6)	4 606	(63,9)	2 593	(36,1)
	1996	7 418	(32,8)	4 902	(66,1)	2 516	(33,9)
	1997	7 136	(32,1)	4 737	(66,4)	2 399	(33,6)
	1998	6 850	(31,9)	4 190	(61,2)	2 660	(38,8)
	1999	6 911	(31,4)	4 322	(62,5)	2 589	(37,5)
DROGUE :	1994	5 117	(23,1)	2 540	(49,6)	2 577	(50,4)
	1995	5 310	(23,3)	2 590	(48,8)	2 720	(51,2)
	1996	5 615	(24,8)	2 899	(51,6)	2 716	(48,4)
	1997	5 515	(24,8)	2 659	(48,2)	2 856	(51,8)
	1998	5 437	(25,3)	2 398	(44,1)	3 039	(55,9)
	1999	5 760	(26,2)	2 574	(44,7)	3 186	(55,3)

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE SELON LE NIVEAU DE SÉCURITÉ

	FIN DE L'ANNÉE	N^BRE (%)	SÉC. MIN. %	SÉC. MOY. %	SÉC. MAX. %
HOMICIDE :	1994	2 896	11,6	55,2	33,2
	1995	2 784	13,1	56,3	29,7
	1996	3 002	15,7	56,4	27,9
	1997	3 122	17,1	58,2	24,7
	1998	2 992	17,7	56,8	26,5
	1999	2 998	18,4	56,6	25,0
INFRACTION SEXUELLE :	1994	2 703	11,6	66,0	22,4
	1995	2 766	11,9	67,8	20,0
	1996	2 974	11,5	68,6	19,9
	1997	2 771	12,6	68,4	19,0
	1998	2 433	14,6	67,1	18,3
	1999	2 307	15,0	63,2	21,0
VOL QUALIFIÉ :	1994	4 824	8,1	63,4	28,5
	1995	4 606	8,8	62,4	27,7
	1996	4 902	9,3	63,9	26,8
	1997	4 737	11,5	63,1	25,4
	1998	4 190	12,7	62,2	25,1
	1999	4 322	12,6	60,5	26,9
DROGUE :	1994	2 540	16,4	61,0	22,6
	1995	2 590	16,3	60,6	22,5
	1996	2 899	17,4	59,7	22,9
	1997	2 659	19,3	59,7	21,0
	1998	2 398	23,1	56,1	20,8
	1999	2 574	20,2	55,1	24,7

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LE TYPE DE MISE EN LIBERTÉ

	FIN DE L'ANNÉE	N^BRE (%)	SEMI-LIBERTÉ %	LIBÉR. COND. TOTALE %	LIBÉR. D'OFFICE %
HOMICIDE :	1994	1 497	14,4	79,7	5,9
	1995	1 534	13,8	79,1	7,0
	1996	1 551	12,8	79,1	8,1
	1997	1 649	15,7	74,3	10,1
	1998	1 703	16,0	74,3	9,7
	1999	1 816	15,1	74,0	11,0
INFRACTION SEXUELLE :	1994	1 045	15,2	42,0	42,7
	1995	1 109	12,3	38,1	49,4
	1996	1 007	12,3	35,6	52,1
	1997	1 143	14,0	31,5	54,5
	1998	1 243	12,7	33,2	54,1
	1999	1 257	15,8	33,4	50,8
VOL QUALIFIÉ :	1994	2 584	21,6	41,5	36,7
	1995	2 593	19,5	36,3	44,1
	1996	2 516	16,1	34,0	49,9
	1997	2 339	17,1	31,8	51,1
	1998	2 660	20,7	29,1	50,2
	1999	2 589	19,0	31,7	49,2
DROGUE :	1994	2 577	14,9	64,9	20,2
	1995	2 720	12,1	63,4	24,5
	1996	2 716	10,2	63,4	26,4
	1997	2 856	15,9	59,4	24,7
	1998	3 039	17,0	56,7	26,3
	1999	3 186	18,7	57,3	24,0

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LA RÉGION

	FIN DE L'ANNÉE	ATLANTIQUE %	QUÉBEC %	ONTARIO %	PRAIRIES %	PACIFIQUE %
HOMICIDE :	1994	6,7	27,2	29,9	18,8	17,4
	1995	6,7	27,2	29,7	18,6	17,8
	1996	6,9	26,9	29,5	18,4	18,3
	1997	7,2	27,1	28,6	18,2	18,9
	1998	7,2	26,8	29,0	18,3	18,7
	1999	7,2	26,8	28,8	18,4	18,9
INFRACTION SEXUELLE :	1994	13,0	20,1	26,9	27,3	15,5
	1995	12,4	19,3	24,7	28,5	15,1
	1996	11,4	19,0	24,5	30,7	14,5
	1997	10,7	19,1	24,2	31,8	14,2
	1998	9,7	19,2	24,8	32,0	14,5
	1999	9,5	19,6	26,4	29,6	15,0
VOL QUALIFIÉ :	1994	6,7	37,6	24,6	18,0	13,1
	1995	6,5	38,0	23,7	18,2	13,6
	1996	7,3	36,9	23,7	19,0	13,0
	1997	7,4	36,0	23,7	19,9	13,0
	1998	7,4	35,1	24,4	20,0	13,1
	1999	7,6	34,1	24,3	21,0	13,1
DROGUE :	1994	7,2	37,8	27,9	16,1	10,9
	1995	7,7	38,5	27,2	15,7	10,9
	1996	8,0	38,2	26,1	17,3	10,4
	1997	7,8	37,4	26,1	18,5	10,3
	1998	7,6	36,8	26,8	19,0	9,8
	1999	7,9	35,2	26,9	20,3	9,7
TOTAL :	1994	9,9	28,9	27,6	20,2	13,4
	1995	9,8	29,2	27,1	20,5	13,5
	1996	9,5	28,5	26,8	22,0	13,5
	1997	9,0	28,1	26,7	22,8	13,4
	1998	8,5	27,9	27,5	22,7	13,4
	1999	8,6	27,2	27,6	23,3	13,4

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LE SEXE

	FIN DE L'ANNÉE	NBRE	%	HOMMES %	FEMMES % (NBRE)
HOMICIDE :	1994	4 393	20,0	96,0	4,0 (176)
	1995	4 318	18,9	96,5	3,5 (152)
	1996	4 553	20,1	96,3	3,7 (167)
	1997	4 771	21,5	95,8	4,2 (199)
	1998	4 695	21,9	95,7	4,3 (203)
	1999	4 814	21,9	95,6	4,4 (211)
INFRACTION SEXUELLE :	1994	3 748	16,9	99,5	0,5 (17)
	1995	3 875	17,0	99,7	0,3 (10)
	1996	4 041	17,9	99,7	0,3 (14)
	1997	3 914	17,6	99,6	0,4 (15)
	1998	3 676	17,1	99,5	0,5 (17)
	1999	3 564	16,2	99,7	0,3 (12)
VOL QUALIFIÉ :	1994	7 408	33,5	99,0	1,0 (89)
	1995	7 199	31,6	98,9	1,1 (82)
	1996	7 418	32,8	98,8	1,2 (88)
	1997	7 136	32,1	98,4	1,6 (115)
	1998	6 850	31,9	98,3	1,7 (118)
	1999	6 911	31,4	98,3	1,7 (116)
DROGUE :	1994	5 117	23,1	97,0	3,0 (163)
	1995	5 310	23,3	96,8	3,2 (172)
	1996	5 615	24,8	95,9	4,1 (228)
	1997	5 515	24,8	95,0	5,0 (273)
	1998	5 146	24,8	94,7	5,4 (291)
	1999	5 760	26,1	94,1	6,0 (343)

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON L'ÂGE MOYEN

	FIN DE L'ANNÉE	SOUS RESP. FÉDÉRALE	AU MOMENT DE L'ADMISSION
HOMICIDE :	1994	42 ANS (18-89)	36 ANS (16-87)
	1995	42 ANS (20-89)	36 ANS (18-84)
	1996	43 ANS (20-93)	36 ANS (18-84)
	1997	43 ANS (20-91)	36 ANS (18-84)
	1998	42 ANS (18-92)	35 ANS (14-92)
	1999	41 ANS (17-92)	31 ANS (14-87)
INFRACTION SEXUELLE :	1994	41 ANS (19-86)	39 ANS (15-85)
	1995	42 ANS (20-85)	40 ANS (18-82)
	1996	43 ANS (19-89)	41 ANS (18-81)
	1997	46 ANS (20-89)	43 ANS (19-83)
	1998	43 ANS (18-97)	41 ANS (14-82)
	1999	43 ANS (17-97)	39 ANS (14-81)
VOL QUALIFIÉ :	1994	34 ANS (16-78)	31 ANS (16-65)
	1995	35 ANS (19-78)	33 ANS (18-68)
	1996	35 ANS (19-79)	33 ANS (18-68)
	1997	35 ANS (19-75)	33 ANS (18-68)
	1998	36 ANS (17-81)	33 ANS (17-68)
	1999	35 ANS (17-82)	31 ANS (16-71)
DROGUE :	1994	36 ANS (18-81)	34 ANS (17-74)
	1995	36 ANS (20-73)	35 ANS (18-71)
	1996	37 ANS (19-76)	35 ANS (18-73)
	1997	38 ANS (20-75)	36 ANS (19-69)
	1998	37 ANS (18-79)	36 ANS (18-78)
	1999	36 ANS (18-80)	34 ANS (17-72)

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON L'ORIGINE ETHNIQUE

	FIN DE L'ANNÉE	BLANCS %	AUTOCH-TONES %	NOIRS %	ASIATI-QUES %	AUTRES %
HOMICIDE :	1994	78,9	13,0	3,1	1,0	4,0
	1995	78,3	13,4	3,2	1,3	3,9
	1996	77,3	13,8	3,5	1,5	3,9
	1997	76,0	14,6	3,9	1,5	3,9
	1998	74,4	16,1	4,0	1,5	4,1
	1999	73,8	16,5	4,3	1,4	4,1
INFRACTION SEXUELLE :	1994	76,2	16,5	4,5	0,4	2,5
	1995	76,0	16,5	4,4	0,5	2,6
	1996	74,1	17,8	4,5	0,6	3,0
	1997	73,4	19,0	4,7	0,7	3,2
	1998	71,1	19,9	5,1	0,6	3,3
	1999	70,8	20,0	5,1	0,7	3,4
VOL QUALIFIÉ :	1994	82,4	9,3	5,4	1,1	1,8
	1995	81,5	9,9	5,8	1,2	1,7
	1996	79,7	10,9	6,4	1,2	1,8
	1997	78,1	12,0	6,5	1,3	2,1
	1998	77,0	12,9	6,8	1,3	2,0
	1999	76,1	13,6	7,2	1,2	2,0
DROGUE :	1994	81,1	4,8	8,3	3,8	2,0
	1995	76,4	4,8	9,2	4,3	5,3
	1996	74,2	5,6	9,5	5,2	5,5
	1997	71,6	6,5	10,0	6,2	5,8
	1998	69,9	7,1	10,0	6,8	6,1
	1999	70,9	7,7	9,8	5,8	5,7
TOTAL :	1994	78,3	10,5	5,5	1,9	3,8
	1995	77,0	10,9	6,0	2,2	3,9
	1996	75,2	12,0	6,3	2,5	4,1
	1997	73,1	13,2	6,4	2,9	4,4
	1998	71,6	14,0	6,7	3,1	4,6
	1999	71,6	14,4	6,7	2,7	4,6